

Général des Dominicains. Elle fera comprendre l'estime de cet homme de Dieu pour cette touchante dévotion.

*Mon très révérend Père,*

“Le pur amour de Dieu règne en nos cœurs.

“ Permettez au *dernier de vos enfants* de vous prier de lui accorder par écrit une permission de prêcher partout où je serai appelé le très saint Rosaire, et d'enrouler dans la dite confrairie avec indulgence tous ceux que je pourrai, comme j'ai fait jusqu'ici avec les permissions particulières des prieurs et provinciaux des provinces. Immatriculant comme il est raisonnable, selon les statuts, les noms des confrères et sœurs dans le livre de la confrairie, du soir où je fais la mission. C'est la prière que je fais à votre reve- nance avec un très profond respect.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LOUIS-MARIE DE MONTFORT GRIGNION

Pre. miss. apost.

Pour donner plus de crédit à sa supplique, le vénérable missionnaire fit appuyer sa demande par le Père Provincial de la Province de France. La lettre de ce dernier est également conservée aux archives de l'Ordre. En voici les termes :

“ Nous fr. François LeComte, docteur en théologie de la faculté de Paris, et provincial de la province de France de l'ordre des ffr. prêcheurs. Certifions et déclarons que *monsieur Louis-Marie Grignon de Montfort, frère de notre tiers-ordre*, prêche partout avec beaucoup de zèle, d'édification et de fruit la confrairie du saint Rosaire dans toutes les missions qu'il fait perpétuellement dans les villes et dans les campagnes, dont nous avons été témoins dans trois missions que nous avons fait avec luy dans notre église de la Rochelle en 1711, et par lesquelles missions il a fait entrer dans la dite confrairie une infinité de personnes, ce qu'il a fait aussi dans les paroisses voisines de la susdite ville de la Rochelle. En foy de quoy nous avons signé les presentes et apposé notre sceau. A la Rochelle, ce 12 may 1712.

L. † S. FR. FRANCOIS LECOMTE, provincial.

Le Général des Dominicains se rendit aux désirs du